



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 19838

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le sous-effectif chronique des établissements publics de santé à la Réunion en général, et du centre hospitalier Sud Réunion, en particulier. Les établissements de santé publics à la Réunion souffrent d'un déficit de personnel qui atteint des proportions alarmantes puisque les besoins en matière de réajustement des effectifs sont estimés à 806 postes ventilés de la manière suivante : 210 postes pour le centre hospitalier Félix-Guyon, 48 postes pour le centre hospitalier intercommunal Saint-André/Sinat-Benoît, 145 pour le centre hospitalier Gabriel-Martin, 152 pour le centre hospitalier spécialisé, 251 postes, dont près d'une centaine pour nécessité absolue, pour le centre hospitalier Sud Réunion. Ces besoins sont confirmés par l'analyse des résultats de gestion nationale pour 1996, au travers du ratio effectifs dans les disciplines médecine - chirurgie - obstétrique sur l'activité réalisée exprimée en point ISA (indices synthétiques d'activité). Aussi, la Réunion dispose en moyenne de 0,35 équivalent temps plein de médecin pour 100 000 points ISA pour le personnel médical, contre 0,55 pour la Corse et 0,43 pour l'Alsace. Pour le personnel non médical, ce décalage par rapport aux régions métropolitaines se vérifie également avec en moyenne 2,67 agents équivalent temps plein pour 100 000 points ISA pour la Réunion, contre 2,81 pour la Corse, 2,80 pour le Limousin ou encore 2,73 pour le Centre. Aussi il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de permettre aux établissements publics de santé à la Réunion, et notamment au centre hospitalier Sud Réunion, de fonctionner avec des effectifs qui correspondent au niveau d'activité qu'ils développent.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19838

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5373